

**Arrêté n° 2018-41 du 1<sup>er</sup> Juin 2018 portant proclamation des résultats des élections des membres du Conseil de l'école doctorale SNI du 31 Mai 2018**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,*

VU l'article 9 de l'arrêté du 25 Mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

VU la délibération n°28-2018 approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne le 13 Mars 2018 relative aux modalités d'élection et de désignation des membres du conseil de l'école doctorale SNI,

VU les arrêtés n°2018-26 et n°2018-27 relatifs à l'élection des membres du conseil de l'école doctorale SNI,

VU l'arrêté n°2018-38 portant recevabilité des listes de candidatures des représentants des doctorants et des BIATSS au conseil de l'école doctorale SNI,

**ARRETE**

Sont proclamés les résultats suivants :

**Collège BIATSS**

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 27

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 5

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
ED – Sciences du Numérique et de l'Ingénieur	4	0	1	1
QRF	9	1	1	2
TNT (Techniciens Neutres pour Tous)	7	1	0	1

**Sont déclarés élus :**

RENARD Arnaud

MARION Christelle

BEAUMONT Fabien

DUMELIE Nicolas



**Article 2 : Exécution**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le **01 JUIN 2018**



Le Président de l'Université,

Guillaume GELLE

Mis en ligne le : 01/06/2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 01/06/2018 .

